

Urbanisme - Révision des Plans d'Occupation des Sols de la Ville de Besançon - Application anticipée du POS Ouest et Nord 2^{ème} tranche et POS Nord (parties Est et Ouest) - Deuxième renouvellement

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 18 mai 1992, devenue exécutoire un mois après sa transmission en Préfecture, soit le 25 juin 1992, le Conseil Municipal de Besançon a autorisé le renouvellement de l'application anticipée des nouvelles dispositions des POS Nord (partie Ouest, partie Est) et le POS Ouest et Nord 2^{ème} tranche, en cours de révision.

Le groupe de travail doit se réunir prochainement.

Par ailleurs, une nouvelle rédaction des règlements des POS concernés sera bientôt proposée au groupe de travail.

En conséquence, le dossier ne pourra être soumis d'ici la fin de l'année à enquête publique préalable à l'approbation, comme le prévoyait la délibération du 18 mai 1992. C'est pourquoi le Conseil Municipal est invité à autoriser un deuxième renouvellement de l'application anticipée du projet de révision des POS Nord (partie Est, partie Ouest) et Ouest et Nord 2^{ème} tranche.

Cette application anticipée sera valable 6 mois. Elle sera exécutoire un mois après sa transmission à M. le Préfet du Département du Doubs.

Les documents graphiques des POS sont à la disposition du public au service Urbanisme, Mairie de Besançon, 2 rue Mégevand.

Mention de la présente délibération et des lieux où le dossier est consultable est insérée dans les journaux suivants :

- l'Est Républicain,
- le Pays de Franche-Comté.

La présente délibération sera affichée pendant un mois à la Mairie.

Mme FOLSCHWEILLER : Dans le cadre de la révision du Plan d'Occupation des Sols, je sais que les textes législatifs prévoient une application anticipée des nouvelles dispositions des POS afin effectivement de ne pas retarder certaines opérations.

Le projet de révision a été lancé lors du Conseil Municipal du 25 juin 1990. Au Conseil Municipal du 23 septembre 1991, vous nous disiez que ce projet était assez avancé pour envisager l'application anticipée des POS. Au Conseil Municipal du 18 mai 1992, vous nous avez demandé un renouvellement de l'application anticipée pour 6 mois et aujourd'hui de nouveau une application anticipée pour 6 mois.

Je voudrais poser quelques questions : j'aimerais avoir un bilan des réunions du groupe de travail et des précisions sur ce groupe de travail car j'appartiens à un groupe de travail qui s'appelle Elaboration des Plans d'Occupation des Sols auquel je n'ai jamais été convoquée depuis que je suis élue. J'aimerais aussi savoir dans le cadre de cette application anticipée combien de permis de construire ont été délivrés et d'opérations ont été faites depuis le début de la mise en révision du POS. Enfin, j'ai une position réservée face à ce nouveau renouvellement d'application anticipée d'autant plus que dans ce cadre-là, les opérations concernées ne sont pas soumises à enquête publique.

M. PONÇOT : Je voudrais rappeler simplement que pour examiner la révision d'un POS, il faut effectivement la présence non seulement de quelques Conseillers Municipaux mais de toutes les administrations, y compris l'Administration de l'Armée, que c'est une opération extrêmement difficile, longue parce que les choses évoluent sans cesse et que dans notre révision, on a rencontré deux problèmes essentiels. Le premier, on l'a déjà dit, concerne le classement des terrains du Polygone qui

pourraient être abandonnés par l'Armée, le deuxième le Parc Scientifique et Industriel, à savoir quelle zone, quelles délimitations on lui donnera. C'est les deux problèmes essentiels qui ont, je crois, rendu plus lents les travaux de ce groupe de travail. Mais je pense qu'on ne peut pas aller plus vite à l'heure actuelle si on ne veut pas faire de bêtises.

Par contre, en ce qui concerne les permis de construire et les opérations déjà faites, elles sont relativement peu nombreuses. Je vous en donnerai la liste, Madame FOLSCHWEILLER. Nous n'avons rien à cacher mais nous ne donnons que très peu de permis de construire sur un Plan d'Occupation des Sols en révision avec anticipation.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : J'ai demandé une réunion de ce groupe de travail du POS dans la première quinzaine de janvier pour justement régler le problème concernant le Conseil Général. Vous serez invitée à y participer.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.